

SECTION 8 REGLEMENT D'ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT SUISSE

A. ORGANISATEUR

Inscriptions

L'organisateur s'engage à transmettre toutes les coordonnées nécessaires à la Commission technique, qui se charge d'envoyer et de recueillir toutes les inscriptions.

Salles

- Une salle de gymnastique telle que décrite dans le Règlement des Championnats Suisse de la FSTB.
- Une salle d'entraînement, dont les dimensions ne sont pas réglementées.
- Des vestiaires accédant le plus près possible de la salle de compétition.

Tous les frais sont pris en charge par l'organisateur.

Bureau de calculation

Une petite salle, **fermant à clé**, avec tables de bonnes dimensions et chaises. L'accès à ce bureau n'est autorisé qu'aux personnes agréées par le Comité central FSTB. La clé est remise à la personne désignée par le Comité central de la FSTB.

Salle de réunions

Une salle, **à proximité immédiate des tables de jury**, pouvant accueillir environ 20 personnes, avec tables et chaises.

Emplacement du jury

Disciplines de danse : près du praticable, au centre du côté le plus long et surélevé du sol d'un mètre au minimum.

Disciplines techniques : sur le praticable, deux/trois tables normales avec deux/trois chaises par quart/tiers de salle (six ou huit selon accord avec le Président CJ).

Pour les deux disciplines, l'organisateur devra prévoir une rallonge pour brancher les ordinateurs des juges.

Contrôle des athlètes (Floor monitor)

Disciplines de danse : un espace réservé au contrôle des licences, des bâtons et des tenues vestimentaires est placé à l'entrée des athlètes, en retrait de la surface d'évolution (sur la gauche du jury), avec une table de bonnes dimensions et deux chaises.

Disciplines techniques : pas de floor moniteur.

Pénalités de tombés

Pour les catégories teams et groupes, deux personnes doivent être mises à la disposition du Président du jury, choisies en collaboration avec la CT. Elles ne doivent pas faire partie d'un team, d'un groupe se produisant dans la catégorie pour laquelle elles fonctionnent et ne sont pas rétribuées pour leur prestation.

Présentateur

Cette fonction peut-être assumée par le responsable de la sonorisation. Il s'agit d'une personne de préférence bilingue, parlant en tous les cas le français. Il annonce les concurrents et transmet les consignes et informations utiles au public.

Responsable de la sonorisation

A chaque concours des disciplines de danse, avant la cérémonie d'ouverture ou les souhaits de bienvenue, le responsable de la sonorisation s'assure que tous les CD lui ont été remis.

Premiers secours

Une personne dont les compétences sont reconnues par la FSTB ou faisant partie d'une société reconnue de samaritains a la charge d'assurer les premiers secours sur les lieux pendant les heures de compétition.

Emplacements vidéo

Un emplacement, approuvé par le Président des juges, est mis gratuitement à la disposition de la personne déléguée par la FSTB.

Vestiaires

La société organisatrice est responsable de la sécurité dans les vestiaires.

Récompenses

Les souvenirs et les coupes sont à la discrétion de l'organisateur, pour chaque compétition.

Podium

Mise à disposition d'un podium pour la notation des athlètes uniquement pour les qualifications des disciplines de danse.

B. FEDERATION

Inscriptions

La CT envoie et recueille toutes les inscriptions pour le championnat suisse.

Un tableau récapitulatif est envoyé aux organisateurs, aux clubs et au Comité central, aussitôt après le tirage au sort, avec le projet d'horaire de la compétition.

La FSTB facture et encaisse la participation des athlètes à toutes les qualifications en une seule fois, avant le début des concours.

Programme et horaires des compétitions

Ils sont établis par le président du Collège des juges en accord avec la Commission technique, en fonction des inscriptions reçues dans les délais. Les horaires sont transmis en temps utile aux organisateurs, aux clubs, au Collège des juges et au Comité central.

Personnel

Mise à disposition par la FSTB :

- un nombre variable de juges,
- un(e) président(e) du jury,
- un(e) secrétaire de jury,
- un(e) calculateur (trice),
- un responsable vidéo,
- une personne pour le Floor monitor,
- un responsable de la sécurité.

Juges

Les juges, le (la) président(e) et le (la) secrétaire de jury sont délégués par le Collège des juges. Leur nombre est variable en fonction du genre de compétition. Leurs frais sont pris en charge par la FSTB.

Calculateur

Le (la) responsable de la calculateur procède à l'introduction des résultats dans le système informatique (propriété de la FSTB) et de la récapitulation de ceux-ci. Ses frais sont pris en charge par la FSTB.

Contrôle des athlètes (Floor monitor)

Un membre de la CT contrôle les licences qu'un responsable de club aura déposé au floor monitor avant le début des compétitions.

Avant son entrée sur le praticable, chaque athlète doit se présenter au contrôle avec son bâton et sa tenue vestimentaire dans les temps fixés par le règlement de compétition.

Toute « infraction » sera signalée au coach de l'athlète, ainsi que les conséquences qu'il pourrait encourir. Il en prendra acte en signant une feuille ad hoc qui sera remise au président du jury. La responsable du contrôle veillera en outre à ce qu'aucune personne non autorisée ne se trouve sur le praticable, afin que celui-ci soit libre et sans danger. Ses frais sont pris en charge par la FSTB.

Responsable de la sécurité

Il assure le maintien de l'ordre à l'intérieur de la salle de compétition et la liaison entre les différents postes fixes. Il supervise la compétition, en collaboration directe avec l'organisateur et notamment l'installation du podium des juges.

Badges

Les membres FSTB et les officiels sont distingués par un badge officiel.

Responsable vidéo

Personne désignée et agréée par la FSTB. Elle fournit gratuitement un DVD de chaque compétition à la FSTB. Ses frais sont pris en charge par la FSTB.

Cérémonies d'ouverture et de clôture

Disciplines de danse : la cérémonie d'ouverture aura lieu une seule fois au début de la première qualification et la cérémonie de clôture également une seule fois à la fin de la troisième qualification.

Les résultats des 1^{ère}, 2^e et 3^e qualifications seront annoncés à la fin des concours, d'entente avec le (la) Président(e) de la FSTB, lors d'une cérémonie courte et variée **au gré de l'organisateur**.

Disciplines techniques : une courte cérémonie d'ouverture aura lieu au début du concours. Les finalistes sont annoncés en fin de journée.

Récompenses

Les médailles d'or, d'argent et de bronze sont offertes par la Fédération.

Le présent règlement est ratifié par le Comité central le 21 décembre 2012 et entre en vigueur immédiatement.